

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 7 décembre 2022

N° 41

Objet : Adhésion au programme Ammareal pour l'élimination par la vente et le don des livres retirés des collections des médiathèques de Provence Alpes Agglomeration

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20221207-41_07122022

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Les médiathèques du réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération procèdent régulièrement au renouvellement des ouvrages proposés à l'emprunt et au retrait de ceux dont l'usure ou l'ancienneté ne répondent plus aux critères de sélection pour la mise à disposition du public.

De fait, à la suite aux opérations de désherbage, les médiathèques organisent des ventes de livres. Ces ventes permettent aux usagers d'acheter des documents à tarif très préférentiel. Or, malgré ces ventes, les stocks de documents désherbés ne sont pas écoulés et nécessitent donc un stockage continu dans les médiathèques.

Dans un souci de bonne gouvernance, d'un soutien à une économie solidaire, sociale et écologique, les médiathèques de Provence Alpes Agglomération proposent que les documents invendus soient cédés à la société Ammereal, librairie française d'occasion sur internet.

Il est proposé que les documents invendus dans les ventes organisées par le réseau des médiathèques puissent être distribués à Ammereal. Seuls les documents achetés par les médiathèques en régie intercommunale ou qui leur seraient cédés sont concernés par l'adhésion au programme d'Ammereal.

Ammereal prend en charge le recyclage des livres de façon professionnelle et solidaire tout en reversant 10 % du prix de vente à la collectivité et 5 % à une organisation caritative. Il vous est proposé de choisir le Secours Populaire Français, seule organisation partenaire du programme Ammereal sur le territoire de PAA.

Ammereal fournit cartons, palettes et gère le transport gratuitement.

Cet acteur du livre solidaire est partenaire de nombreuses médiathèques intercommunales, départementales et associatives en France.

Il vous est demandé :

- d'adhérer au programme d'Ammereal
- autoriser Madame la Présidente de signer le bulletin d'inscription et ses conditions générales ainsi que tous document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet
- de décider que 5% du prix de vente sera reversé au Secours Populaire Français seule organisation partenaire du programme Ammereal sur le territoire de PAA

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,

Denis BAILLE

PUBLIE LE :

15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20221207-41_07122022